Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 17/09/2020
ID : 083-248300493-20200910-C_2020_109-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_109

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs / Economie et Tourisme

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :
Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 17/09/2020
ID : 083-248300493-20200910-C_2020_109-DE

Avec le renouvellement des instances communautaires suivant les élections de 2020, les Assemblées nouvellement installées doivent, dans les meilleurs délais, procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, en application de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

S'agissant des organismes extérieurs dans les domaines de l'économie et du tourisme, Dracénie Provence Verdon agglomération est membre des structures suivantes :

Organismes / Structures	**Nombre de représentants titulaires**	**Nombre de représentants suppléants**
Mission locale Dracénie Cœur du Var	6	_
Mission locale Est-Var	2	_
FABLAB Lycée de Lorgues / Association l'Atelier	1	1
ASL Les Bréguières	1	_
Association Vélo et Territoires	1	1
Euro Véloroute n°8 / Comité d'itinéraire "La Méditerranée à vélo"	1	1
Agence de Développement Touristique Var Tourisme	1	_
SMART Destination Verdon	1	_
Fédération Vignobles et Découvertes	1	_

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi). Toutefois le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- procéder à la désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs ci-dessus mentionnés ;
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

MISSION LOCALE DRACENIE COEUR DU VAR

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Nadine DECARLIS (titulaire)
- Christine CHALOT-FOURNET (titulaire)
- Grégory LOEW (titulaire)
- Malika GUELATTI (titulaire)
- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Valérie MARCY (titulaire)

A l'issue du vote, les 6 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 17/09/2020
ID : 083-248300493-20200910-C_2020_109-DE

Sont ainsi représentants titulaires de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de la Mission locale Dracénie Coeur du Var :

- Nadine DECARLIS (titulaire)
- Christine CHALOT-FOURNET (titulaire)
- Grégory LOEW (titulaire)
- Malika GUELATTI (titulaire)
- Cédric DUBOIS (titulaire)
- Valérie MARCY (titulaire)

MISSION LOCALE EST-VAR

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Nadine DECARLIS (titulaire)
- Romain VACQUIER (titulaire)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants titulaires de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de la Mission locale Est-Var :

- Nadine DECARLIS (titulaire)
- Romain VACQUIER (titulaire)

FABLAB LYCÉE DE LORGUES / ASSOCIATION L'ATELIER

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Nathalie GONZALES (titulaire)
- Daniel MARIA (suppléant)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Fablab du Lycée de Lorgues / Association l'Atelier :

- Nathalie GONZALES (titulaire)
- Daniel MARIA (suppléant)

ASL LES BREGUIERES

La candidature suivante est proposée :

- Nathalie GONZALES (titulaire)

A l'issue du vote, la candidate est élue comme suit : 64 voix pour.

Est ainsi représentante de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'ASL Les Bréguières :

- Nathalie GONZALES (titulaire)

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 17/09/2020
ID : 083-248300493-20200910-C_2020_109-DE

ASSOCIATION VÉLO ET TERRITOIRES

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Valérie MARCY (titulaire)
- Karine ALSTERS (suppléante)

A l'issue du vote, les 2 candidates sont élues comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'Association Vélo et Territoire :

- Valérie MARCY (titulaire)
- Karine ALSTERS (suppléante)

EURO VÉLOROUTE N°8 / COMITÉ D'ITINÉRAIRE « LA MÉDITERRANÉE A VÉLO »

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Valérie MARCY (titulaire)
- Karine ALSTERS (suppléante)

A l'issue du vote, les 2 candidates sont élues comme suit : 64 voix pour.

Sont ainsi représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'Euro Véloroute n°8 / Comité d'itinéraire « La Méditerranée à Vélo » :

- Valérie MARCY (titulaire)
- Karine ALSTERS (suppléante)

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE VAR TOURISME

La candidature suivante est proposée :

- Valérie MARCY (titulaire)

A l'issue du vote, la candidate est élue comme suit : 64 voix pour.

Est ainsi représentante de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'Agence de Développement Touristique Var Tourisme :

- Valérie MARCY (titulaire)

SMART DESTINATION VERDON

La candidature suivante est proposée :

- Valérie MARCY (titulaire)

A l'issue du vote, la candidate est élue comme suit : 64 voix pour.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 17/09/2020
ID : 083-248300493-20200910-C_2020_109-DE

Est ainsi représentante de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de SMART Destination Verdon :

- Valérie MARCY (titulaire)

FÉDÉRATION VIGNOBLES ET DÉCOUVERTES

La candidature suivante est proposée :

- Valérie MARCY (titulaire)

A l'issue du vote, la candidate est élue comme suit : 64 voix pour.

Est ainsi représentante de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de la Fédération Vignobles et Découvertes :

- Valérie MARCY (titulaire)

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.